

Plan de chasse dans la région du Gibloux

Question

Au cours de la saison de chasse de l'automne dernier, dans la région du Gibloux, plus précisément dans les secteurs n° 602 et 604, le tir de 3 chevreuils était autorisé. Ceci a eu pour conséquence que 70 chevreuils sont tombés dans le secteur 602, 37 dans le 603 et 89 dans le 604, ce qui donne 196 bêtes au total. A titre de comparaison, les tirs se montaient en 2005 et 2006 pour ces 3 secteurs à 111 et 114 animaux. L'augmentation est de l'ordre de 70%, ce qui est totalement disproportionné pour la faune de cette région dont les comptages de printemps donnaient en 2005 et 2006 des chiffres avoisinant 150 chevreuils pour les 3 secteurs.

Vous me permettez de constater qu'un tel plan de chasse ne correspond plus à une saine gestion du cheptel, mais à un véritable massacre.

Aussi, je suis contraint de poser les questions suivantes:

1. Quels sont les chiffres exacts des comptages des printemps 2005, 2006 et 2007 dans ces 3 secteurs ?
2. Sur quelle base a été décidé le plan de tir de ces 3 secteurs pour l'automne 2007 et qui est compétent pour accorder 3 chevreuils dans les secteurs 602 et 604 ?
3. Les Fédérations cantonales et régionales des chasseurs et le garde-faune concernés ont-ils été consultés ou se contente-t-on de prendre l'avis des gardes forestiers qui ont l'habitude de dénigrer le chevreuil qui peut causer quelques minis dégâts aux jeunes plants ? Ils oublient toujours que la forêt est sous-exploitée et que ces petites atteintes sont largement compensées par une forte croissance générale.
4. Le Conseil d'Etat peut-il soutenir une telle gestion qui est plus proche de l'élimination pure et simple du gibier que des tirs de régulation ?
5. Quelles mesures entend prendre le Conseil d'Etat pour éviter de tels dérapages à l'avenir ?

Le 15 février 2008

Réponse du Conseil d'Etat

Les chiffres évoqués par l'auteur de la question correspondent à la réalité. Avant de répondre aux divers points de la question, il convient de rappeler les caractéristiques de la chasse du chevreuil dans le canton de Fribourg.

Pour la gestion du gibier, le territoire cantonal est divisé en une centaine de secteurs de faune qui sont à considérer comme des unités de gestion. Afin de diriger la pression de la chasse en tenant compte des populations de chevreuils, un plan de tir peut être fixé pour certains secteurs de faune. Selon l'ordonnance sur l'exercice de la chasse en 2006, 2007 et 2008, l'attribution d'un plan de tir à un secteur de faune a pour conséquence que les

chasseurs qui acquièrent un permis pour le tir de 3 chevreuils doivent en tirer au moins un dans un secteur de faune avec plan de tir. Les chasseurs qui ont un permis pour le tir de moins de 3 chevreuils peuvent les tirer dans les secteurs de faune de leur choix. Il y a également des secteurs de faune où tout chasseur ne peut tirer qu'un seul chevreuil (secteurs à faible population de chevreuils).

Il est répondu comme suit aux divers points de la question:

1. Les comptages du gibier sont effectués chaque printemps par les gardes-faune avec, dans certaines régions, la collaboration de chasseurs. Les comptages ont lieu par secteurs de faune. Le Gibloux est couvert par les secteurs de faune 602, 603 et 604 qui ont une surface totale de 6520 ha dont 1822 ha de forêt. Les comptages ont donné 145 chevreuils au printemps 2005, 142 chevreuils en 2006 et 144 chevreuils en 2007. Il est généralement admis que les comptages de chevreuils sur le Plateau suisse ne prennent en compte au maximum qu'environ 70% de la population réelle, même lorsque le comptage a lieu dans de bonnes conditions topographiques, météorologiques et techniques. Une région aussi boisée que le Gibloux n'échappe pas à cette règle; sa population réelle de chevreuils au printemps 2007 pouvait être estimée à 200 chevreuils au moins avant les naissances du printemps. Les années précédentes, ce nombre était vraisemblablement dans le même ordre de grandeur. Malgré l'imprécision de leurs résultats, les comptages sont nécessaires pour la gestion du gibier parce qu'ils indiquent d'année en année la tendance des populations. Il faut également savoir que le chevreuil est une espèce prolifique puisque les chevrettes mettent bas en général 2 faons chaque année. Dans ces trois secteurs de faune, le tableau de chasse des dernières années est le suivant: 120 chevreuils en 2005 (dont 24 jeunes), 114 chevreuils (dont 31 jeunes) en 2006 et 198 chevreuils (dont 67 jeunes) en 2007. Il est réjouissant de constater qu'au printemps 2008, les comptages de chevreuils indiquent un total de 188 chevreuils, c.à.d. plus de 20% d'augmentation par rapport à l'année 2007.
2. L'article 5 al. 2 let. c de la loi du 14 novembre 1996 sur la chasse et la protection des mammifères, des oiseaux sauvages et de leurs biotopes confère au Service des forêts et de la faune la tâche de réguler les espèces. Dans l'ordonnance triennale susmentionnée, le Conseil d'Etat charge ledit service d'établir les plans de tir du chevreuil. Pour ce faire, le service se réfère à plusieurs critères. Le principal critère est le taux d'abrouissement des jeunes arbres. Il s'agit là d'un critère objectif établi par des inventaires périodiques (actuellement tous les deux ans). Les forêts de la région du Gibloux et environs sont couvertes par un réseau de 88 placettes d'échantillonnage dans lesquelles le nombre de tiges abrouissées est relevé de manière très précise. Dans cette région, l'intensité de l'abrouissement, après avoir diminué entre 2003 et 2005, a augmenté entre 2005 et 2007. Cette augmentation était très nette sur les frênes et les érables. Une telle évolution doit être contrecarrée car la proportion entre résineux et feuillus dans une région telle que celle du Gibloux est un facteur important de la structure et de la stabilité des forêts. Des projets d'amélioration de la composition des forêts de cette région sont en cours, pour réduire les conséquences négatives des intenses plantations de résineux opérées durant des décennies, sans tenir compte des facteurs écologiques. C'est pour ces raisons que le Service des forêts et de la faune a établi, en vue de la chasse d'automne 2007, un plan de tir pour deux des trois secteurs de faune de la région du Gibloux.
3. Les critères, notamment le taux d'abrouissement des jeunes arbres, sur lesquels le Service des forêts et de la faune se base pour décider l'application d'un plan de tir à un secteur de faune, sont objectifs. Forestiers et gardes-faune concernés se concertent sur la nécessité de chaque plan de tir et c'est le service qui décide finalement. La consultation des associations de chasseurs n'est pas indispensable car elle n'apporterait vraisemblablement pas d'autres critères de décision. Par contre, le plan de tir général

pour tout le canton, c.à.d. le nombre et le genre (sexe, classe d'âge) de chevreuils attribués à chaque titulaire du permis de chasse B est soumis à la Commission consultative de la chasse et de la faune. Pour cette commission la discussion de ce plan de tir constitue d'ailleurs une priorité. Il faut rappeler ici la prescription de l'article 27 de la loi fédérale sur les forêts: *Ils [les cantons] édictent des prescriptions visant à prévenir une prolifération nuisible du gibier; ces prescriptions doivent permettre de garantir la conservation des forêts, en particulier leur régénération naturelle par des essences adaptées à la station, sans qu'il soit nécessaire de prendre des mesures pour protéger les arbres.* La loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages prescrit également que le traitement soutenu des forêts et la régénération naturelle par des essences en station doivent être assurés.

4. Le plan de tir pour les secteurs de faune 602 et 604 prévoyait au total 110 chevreuils, dont 32 jeunes. En fait, les chasseurs y ont tiré 161 chevreuils, dont 53 jeunes. Il n'était pas prévisible qu'un grand nombre de chasseurs choisiraient cette région pour y chasser. Ils y ont probablement été incités par le fait que, jusqu'en 2006, les secteurs de faune à plan de tir se trouvaient dans les districts de la Singine, du Lac et de la Broye. Dans le Gibloux, c'était la première fois que des plans de tir étaient fixés. La pression de chasse dans le Gibloux peut être qualifiée de forte, mais il ne s'agit en aucun cas d'élimination pure et simple voire de massacre. Au printemps 2008, on a compté 154 chevreuils dans les deux secteurs de faune en question. Le chevreuil n'est donc de loin pas en péril dans cette région.
5. Le Conseil d'Etat soutient la technique de gestion du chevreuil appliquée par le Service des forêts et de la faune. Cette technique a démontré dans l'ensemble du canton son efficacité en même temps que son respect des populations de gibier. Les plans de tir étant établis chaque année, il est vraisemblable qu'aucun secteur de faune de la région du Gibloux n'aura de plan de tir en 2008.

Fribourg, le 3 juin 2008